



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES

BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 6 NOVEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le six novembre à dix sept heures, le Bureau Communautaire légalement convoqué par courrier du 31 octobre 2020, s'est réuni dans les locaux de la Communauté de Communes des Deux Rives, sous la présidence de Monsieur Jean Michel BAYLET, -Président de la Communauté de Communes des Deux Rives.

2020D7-8-106

OBJET : FONDS DE CONCOURS EN MATIERE D'EQUIPEMENTS SPORTIFS

Etaient présents :

Messieurs BAYLET Jean Michel, TERRENNE Jean Paul, DELACHOUX Jean-Paul, RENAUD Olivier, Madame FILLATRE Francine, DELFARIEL Eric, BENOIT Pascal, DOUSSON Bruno, RATTO Stéphane, LE CORRE Christiane, DUPUY Jean, Madame MAERTEN Marie Bernard, MERIEL Guy et BOYER Serge.

Absents excusés :

/

Assistaient à la réunion :

Mr BRAJOUX Pascal : Directeur Général des Services

Madame Francine FILLATRE a été désignée secrétaire de séance.

2020D7-8-106

**OBJET : FONDS DE CONCOURS EN MATIERE D'EQUIPEMENTS
SPORTIFS**

Conformément à l'article 5 - III - 10 de ses statuts, la Communauté de Communes des Deux Rives est compétente pour faire bénéficier les communes de fonds de concours communautaires pour les travaux de gros entretien ou de modernisation des installations sportives **existant au 1^{er} janvier 2002** :

- les terrains de jeux (principal et entraînement),
- les tribunes attenantes,
- les vestiaires attenants,
- les Club-House attenants,
- les éclairages des terrains de jeux,

dans les conditions suivantes :

- un projet par an par commune au maximum
- dépense subventionnable plafonnée par projet à 152 000 € HT
- taux de fonds de concours de 40%

C'est dans ce cadre, que la commission travaux s'est réunie le 27 octobre 2020 et a proposé le projet suivant :

♦ Commune de VALENCE D'AGEN :

Travaux de restructuration des courts de tennis extérieurs :

- montant HT des travaux : 37 286 €
- fonds de concours alloué 40% (dans la limite d'une dépense subventionnable plafonnée à 152 000 € HT) soit : **14 914 €**

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et à l'unanimité

DECIDE

- d'attribuer la participation suivante :

♦ **Commune de VALENCE D'AGEN :**

Travaux de restructuration des courts de tennis extérieurs :

- montant HT des travaux : 37 286 €

- fonds de concours alloué 40% (dans la limite d'une dépense subventionnable plafonnée à 152 000 € HT) soit : **14 914 €**

Fait à Valence d'Agen, le 6 novembre 2020

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme

A Valence d'Agen, le 9 novembre 2020

Le Président de la Communauté de Communes des
Deux Rives



**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES**
Jean Michel BAYLET

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le **16 NOV. 2020**

Affiché sur le panneau des annonces légales le

16 NOV. 2020

AR PRÉFECTURE

FONDS DE CONCOURS EN MATIERE D'EQUIPEMENTS SPORTIFS

Numéro de l'acte : 2020D7_8_106

Date de la décision : 06/11/2020

Identifiant unique de l'acte : 082-248200016-20201106-2020D7_8_106-DE

Acte transmis par : FURLAN Sophie

Collectivité emettrice : CC DEUX RIVES

Date de l'accusé de réception : 16/11/2020

Nature de l'acte : Délibérations

Matière de l'acte : Finances locales / Fonds de concours

Document : [99_DE-082-248200016-20201106-2020D7_8_106-DE-1-1_1.pdf](#) (Document original)

Date de dépôt de l'acte : 16/11/2020 14:33:14

Date d'envoi de l'acte : 16/11/2020 14:37:39

Date de réception de l'AR : 16/11/2020 14:38:33